
Procès-verbal de la commune d'Issy-l'Union (Paris) dressant l'inventaire des effets, meubles et argenterie de son église, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la commune d'Issy-l'Union (Paris) dressant l'inventaire des effets, meubles et argenterie de son église, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 67;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39127_t1_0067_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

duire à l'Administration du district de Verneuil deux cents livres de cuivre et environ quinze milliers de métal provenant de ses cloches pour être changés en canons pour repousser les ennemis du dehors, vous jurant d'employer toute notre surveillance et toutes nos forces pour contenir et anéantir tous ceux du dedans. La Société qui nous députe vous invite à poursuivre vos glorieux travaux et à ne point quitter votre poste jusqu'à la fin de la guerre.

« Achevez, enfin, citoyens législateurs, par vos sages lois, à consolider notre République que nous jurons de défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

« Présenté à Paris, ce 4 frimaire, l'an II de la République une et indivisible, par les députés de la Société populaire de Rugles.

« CAUSSADE; commissaire; PERROT; FLAMET. »

Etat de l'argenterie envoyée par la municipalité de Rugles à la Convention nationale du 2 frimaire l'an II de la République française une et indivisible (1).

Savoir :

Trois reliques,
Une croix avec son pied,
Une autre croix sans pied,
Six chandeliers,
Trois calices avec leurs patènes,
Trois ciboires,
Un soleil,
Une custode,
Deux lampes,
Un encensoir avec sa navette et sa cuiller,
La garniture d'un bâton de croix en sept morceaux.

Le total de cette argenterie pesant, poids de marc, cent dix mares.

Le présent état certifié conforme à notre registre délivré à la maison commune de Rugles le 2 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible.

FOUQUET le jeune, *maire*.

La commune d'Issy-l'Union (Issy-l'Union), district de l'Egalité, fait un don d'argenterie enlevée à la superstition; elle abjure toutes les vieilles erreurs, et exprime les sentiments les plus républicains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'offrande de la commune d'Issy-l'Union (3).

La commune d'Issy-l'Union, district du Bourg de l'Egalité, département de Paris, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« La commune d'Issy-l'Union, chef-lieu du canton, vous apporte une seconde offrande pa-

triotique, les restes des instruments sacrés qui servaient à ce que l'on appelait les solennités du culte religieux; dépositaires de l'hommage que nous rendons à la sagesse nationale, soyez-les aussi de nos sentiments.

« La liberté des corps n'est rien si les esprits restent esclaves, en abjurant les erreurs de notre enfance, et les sottises qui nous tenaient asservis, nous nous mettons au niveau de la raison et nous consolidons son empire.

« Qu'elle seule désormais règne sur nous, et soyez-en toujours les infatigables ministres.

« BARGUE, *vice-président de la Société populaire*; ALLARD. »

Procès-verbal (1).

L'an deuxième de la République, le tridi de la première décade de frimaire, nous Nicolas Barge, Marc Delaitre, Louis Bernard Châtelard, Claude Mary, François Bouille, Pierre-Jérôme Delaitre, Jean-Charles Bourgeois, François Didot, membres du comité de surveillance de la commune d'Issy-l'Union, assisté de Jean-Pierre Hevin et Nicolas Gautier, officiers municipaux de ladite commune, à l'effet de faire inventaire de tous les effets, meubles, ustensiles, tant en or, argent, cuivre, fer, ensemble les ornements servant au ci-devant culte, étant entrés et introduits dans ladite église, nous y avons trouvé le citoyen Charles Jassedé, ci-devant bedeau, gardien desdits effets, après lui avoir donné connaissance de l'inventaire que nous entendions faire, il nous a conduits dans la sacristie et s'est offert de nous représenter tous les effets dépendant de ladite église.

En conséquence, il nous a d'abord représenté deux calices et leurs patènes, une boîte aux huiles, une custode, un goupillon, une cuiller à encens, un ostensor d'or, un ciboire et son couvercle, une seconde boîte, une petite burette, le tout d'argent pesant ensemble dix-huit mares, ci..... 18 m.

Il s'est trouvé de plus, dans une armoire, un calice et sa patène d'argent vermeil doré pesant quatre mares, ci... 4 »

Cuivre.

Vingt-six chandeliers de cuivre argenté, deux patènes, six croix, une autre grande croix, trois encensoirs, un tabernacle, un bénitier, un aigle, trois lampes, six girandoles, pesant environ deux cents livres, ci..... 200 liv.

Deux autres girandoles garnies de cristal aussi en cuivre, une croix et quatre rosettes, un coq.

Ornements.

Sept chapes, sept chasubles, quatre tuniques fond rouge, partie étoffe en or et argent, sept autres chapes, cinq chasubles, deux tuniques fond blanc, quatre chapes, trois chasubles, deux tuniques fond violet, partie en étoffe d'or, trois chapes, trois chasubles, deux tuniques en drap mortuaire, deux épistoliers, deux rideaux de

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 143.

(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.